

AFRIQUIA GAZ S.A.

Société anonyme au capital de 343.750.000 dirhams

Siège social : Rue Ibnou El Ouennane (Aïn Sebâa) - Casablanca – RC n° 68.545

AVIS DE RÉUNION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES OBLIGATAIRES

Les porteurs des obligations émises par la société « AFRIQUIA GAZ » S.A. en date du 04 juin 2020, sont convoqués en assemblée générale ordinaire des obligataires qui aura lieu le 11 novembre 2021 à 10 heures, chez Akwa Group à l'immeuble Taфраouti, Km 7 Route de Rabat, Ain Sebaâ, Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Confirmation du représentant de la masse des obligataires,
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Il est rappelé que la réunion de l'assemblée générale ordinaire des porteurs d'obligations prévue initialement le 24 mars 2021 n'a pas pu être tenue faute de quorum.

Le Conseil d'Administration

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires prévue le 11 novembre 2021 à 10 heures

Première résolution (projet)

L'assemblée générale ordinaire des obligataires, confirme Monsieur Nawfal AMAR dans ses fonctions de représentant de la masse des obligataires.

Deuxième résolution (projet)

Suite à ce qui précède, l'Assemblée Générale ordinaire des Obligataires confère au représentant de la masse des porteurs d'obligations ci-dessus désigné tous pouvoirs pour accomplir, au nom de ladite masse, tous actes de gestion nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des Obligataires.

Troisième résolution (projet)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires requis en pareille matière ou prévus par la loi.